



Succession bloquée à cause des héritiers

Par **laetitia0907**, le **22/01/2015** à **08:33**

bonjour, le père de mon mari est décédé en août 2014, sa mère est en maison de retraite. Il est prévu de vendre leur maison pour payer les frais de maison de retraite, (une promesse d'achat a été faite) mon mari a une sœur qui a envoyé les papiers (mais pas sur) et un frère décédé qui avait 2 enfants. Ces 2 enfants sont donc héritiers aussi, mais ils n'envoient aucun papier, donc succession bloquée, et forcément pas de vente. Ma question: si la maison ne se vend pas, et que la succession n'est toujours pas faite quand ma belle mère sera décédée, à qui est envoyée la taxe foncière? Est-il possible de se décharger de ça vu que ce n'est pas mon mari qui bloque? et si nous devons la payer est-ce que la somme est divisée en 3 parts égales? (je pense que les neveux se divisent la part du frère décédé). Je voudrais également savoir si nous pouvons contacter un huissier qui pourrait forcer tout le monde à débloquer la situation. Par avance merci de votre réponse cordialement